

Note sur l'impact Covid

BINJOUR MINUIT

musiques actuelles à Saint-Brieuc



IMPACT DE LA CRISE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 SUR BONJOUR MINUIT

Exercice 2020 - du 01/01/20 au 31/12/20

Le présent document a pour objectif d'exposer de façon factuelle l'impact de la pandémie sur les activités et le budget de Bonjour Minuit, scène de musiques actuelles de Saint-Brieuc, et met en regard l'évolution des modalités d'application des contraintes sanitaires et périodes de fermetures administratives avec les arbitrages pour la gestion responsable de nos ressources humaines et financières durant l'année écoulée.

Responsabilité et solidarité

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons actuellement nous a contraints à prendre conscience très tôt de la responsabilité qui était la nôtre dans la lutte contre cette pandémie en tant qu'établissement accueillant du public. Ainsi, Bonjour Minuit a fermé ses portes dès le 13 mars, 3 jours avant l'annonce officielle du confinement. L'accueil du public, des artistes amateurs et professionnels et des salariés permanents a été interrompu jusqu'au 11 mai 2020.

L'intégralité de l'équipe permanente a dès lors été placée en télétravail. En tant que structure fonctionnant principalement avec des subventions publiques, et par solidarité avec les entreprises en difficulté, l'association a décidé de ne pas avoir recours au dispositif d'activité partielle pour ses salariés permanents. Cependant, les salaires ont été maintenus et aucun congé n'a été imposé à l'équipe.

En parallèle, nous avons entrepris de reporter le maximum de concerts prévus en mars et avril. La programmation de mai/juin n'ayant pas encore été mise en vente à l'annonce du confinement, plusieurs dates ont également pu être décalées à ce moment. Sur les dates annulées, et par souci de soutien à l'écosystème des musiques actuelles, il a été décidé d'honorer les contrats de cession ainsi que le salariat des artistes et des techniciens intermittents. Enfin, Bonjour Minuit a également réglé les factures des prestataires de cuisine engagés sur les concerts n'ayant pas eu lieu.

Sur les concerts reportés, les acomptes ont été versés aux producteurs afin que ceux-ci rencontrent le moins de souci de trésorerie possible.

Le même principe général a été maintenu durant le second confinement. Le chômage partiel n'a pas été sollicité, les artistes et techniciens intermittents ont été payés et les contrats des prestataires de cuisine ont été honorés sur les dates annulées. Nous avons réglé entre 30 et 100% du montant des contrats de cession aux producteurs des concerts annulés, selon les clauses sur lesquelles nous nous étions mis d'accord.

La solidarité en chiffres :

- *Maintien des salaires des artistes et techniciens intermittents sur les dates annulées pour cause Covid : 12 201, 38 € coût employeur pour 26 salariés concernés (480 heures), dont 12 artistes et 14 techniciens*
- *Paiement des cessions pour tout ou partie en cas d'annulation pour cause Covid : 15 310 € pour 11 cessions concernées, dont 7 cessions prise en charge à 100 % pour 11 000 €*
- *Paiement des prestataires de catering sur les dates annulées pour cause Covid : 3 027 €*

Redéploiement de la diffusion vers la création et la production

L'impossibilité d'organiser des concerts entre mars et septembre puis de nouveau à partir de novembre a accentué la réorientation des moyens alloués à la diffusion vers la création, la production et l'accompagnement. Le projet artistique et culturel de Bonjour Minuit insiste sur la multi-activité de la structure et prône un lissage des moyens entre les différentes missions de la SMAC. Celle-ci n'est pas qu'un lieu de diffusion mais constitue un véritable outil de création à destination des musiciens. Dès juin, nous avons mis en place des protocoles sanitaires stricts pour accueillir des résidences d'artistes locaux. Cette reprise de l'activité nous a permis de réinjecter des moyens dans l'économie locale, en salariant des artistes et des techniciens, en ayant recours à des prestataires techniques, des vidéastes et des professionnels de la restauration.

L'absence d'activité de diffusion sur une période aussi longue a été saisie comme une opportunité pour augmenter considérablement le nombre de jours de travail sur le plateau déjà conséquent l'année passée (72 jours en 2020 contre 44 en 2019). Ce redéploiement de moyens a bénéficié principalement aux groupes costarmoricaïns (7) et régionaux (5) même si des groupes nationaux (5) ont été accueillis lorsque cela a été possible.

Le redéploiement des moyens en chiffres :

Montant total des charges directement liées à la diffusion de concerts (achats, charges de personnel, tous services extérieurs & taxes) :

- En 2019 = 200 993 € dont 95 032 € d'achats de concerts
- En 2020 = 108 244 € dont 43 110 € d'achats de concerts
- => Soit - 92 749 € de dépenses sur la mission de diffusion

[Montant des charges exceptionnelles 2020 pour l'accueil du public dans le respect des règles sanitaires liées au Covid :

- Achats de masques & gel hydro-alcoolique = 791 €
- Couverture du patio pour service à table - Bar = 6 325 €
- => Soit 7 116 € de dépenses supplémentaires pour faire face à ces nouvelles contraintes]

Montant total des charges directement liées à la création/production de concerts (achats, charges de personnel, tous services extérieurs & taxes) :

- En 2019 = 6 231 € dont 5 623 € de charges de personnel
- En 2020 = 87 545 € dont 31 207 € de charges de personnel et 27 065 € d'apports en coproduction
- => Soit + 81 314 € de dépenses sur les missions de création/production

La baisse des dépenses liées à l'organisation des concerts est comblée par une hausse quasiment identique des dépenses liées à celle des résidences.

Recours modéré aux aides exceptionnelles

Comme indiqué précédemment, l'association a décidé de ne pas avoir recours au dispositif d'activité partielle, ce qui nous a d'ailleurs empêché de bénéficier du financement par le Fonds national de l'emploi de formations pour nos salariés (dispositif FNE Formations pour les entreprises ayant recours à l'activité partielle). Bonjour Minuit ne s'est pas non plus saisi du fonds de secours à la musique et aux variétés du CNM ni du dispositif de reprise de l'activité artistique porté par la DRAC Bretagne, le Conseil régional de Bretagne et le CNM.

Cependant, ayant relancé de façon volontaire et ambitieuse l'activité de diffusion dans des circonstances contraintes en septembre et octobre (jauges altérées, accès au bar limité, durées des événements réduites, etc.) mais n'ayant pas profité de cette situation pour négocier les contrats de cession à la baisse, nous avons déposé un dossier auprès du fonds de compensation des pertes de billetterie du CNM et avons obtenu 18 603 €.

Enfin, comme toutes les structures du secteur S1, nous avons bénéficié d'exonérations de cotisations et d'aides au paiement de la part de l'URSSAF ainsi que d'une exonération de cotisations à Pôle Emploi Spectacles pour les périodes de février à mai (1^{er} confinement) et octobre à décembre (2^{ème} confinement).

Pour cette 2nde période, le montant exact des exonérations et aides ainsi que la durée de la période prise en compte pour leur calcul n'a été porté à notre connaissance qu'en toute fin d'année. Aussi, cette baisse de charge de 37 228 € environ, a difficilement pu être prise en compte avec précision dans la gestion budgétaire de notre association et vient donc "gonfler" le résultat que nous attendions pour cette année 2020.

Le recours aux aides exceptionnelles en chiffres :

Recettes Billetterie + Bar :

- En 2019 = 91 883 €

- En 2020 = 27 412 €

=> Soit - 64 471 € de recettes

Exonérations de cotisations et aides URSSAF sur 1^{er} confinement + Compensation billetterie CNM en 2020 :

=> - 42 280 € de dépenses et + 18 603 € de recettes

Exonérations de cotisations et aides URSSAF sur 2^{ème} confinement :

=> - 37 228 € de dépenses

Hors exonérations et aides URSSAF sur 2^{ème} confinement (information parvenue tardivement), le montant cumulé des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire couvre celui des pertes constatées sur les recettes de billetterie et de bar entre 2019 et 2020.

Une hausse de la part des subventions à relativiser

Comme vu plus haut, nous constatons donc en 2020 une baisse importante de nos recettes propres par rapport à 2019, directement liée au contexte sanitaire (baisse importante des recettes sur la billetterie et le bar, notamment).

De plus, tous types de subventions confondues (comptes 74 : subventions de fonctionnement, aides aux projets et aides à l'emploi) leur montant global a augmenté par rapport à 2019.

Aussi, le taux de subventionnement de notre structure se trouve mécaniquement réévalué à la hausse de près de 14 points cette année par rapport à l'année précédente.

Mais cette hausse substantielle de la part des subventions dans le budget 2020 de Bonjour Minuit mérite d'être relativisée :

- La baisse de nos recettes propres (bar et billetterie, essentiellement) est corrélée à la fermeture administrative de notre établissement en raison de la crise sanitaire (cas de force majeure) ;
- La hausse du montant global de nos subventions provient principalement de nouvelles subventions obtenues en réponses à des appels à projets spécifiques couvrant les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre d'actions ponctuelles ou d'aides à l'emploi à durées limitées liées à de nouvelles embauches qu'il convient de dissocier des moyens dédiés au fonctionnement général de notre structure, en baisse de 9 050 € par rapport à 2019.

La part des subventions en chiffres :

Montant total des subventions et part des recettes globales :

- En 2019 = 634 618 € pour 80 % des recettes

- En 2020 = 684 797 € pour 94 % des recettes

=> Soit + 50 179 € de subventions au total pour + 14 % des recettes globales

Montant des subventions de fonctionnement et part des recettes globales :

- En 2019 = 567 000 € pour 72 % des recettes

- En 2020 = 557 950 € pour 76 % des recettes

=> Soit - 9 050 € de subventions de fonctionnement

Montant des aides aux projets et part des recettes globales :

- En 2019 = 55 768 € pour 7 % des recettes

- En 2020 = 97 895 € pour 13 % des recettes

=> Soit + 42 127 € d'aides aux projets

Montant des aides à l'emploi et part des recettes globales :

- En 2019 = 19 658 € pour 2 % des recettes

- En 2020 = 31 510 € pour 4 % des recettes

=> Soit + 11 852 € d'aides à l'emploi